Imprimer

27-02-2015 : Tunis : Les 3 vérités de l'endettement hôtelier, selon la ministre S. Rekik
AfricanManager

Les professionnels, présents à un débat sur le thème « Tourisme tunisien à l'horizon 2020, quel modèle de développement ?» ont évoqué la qualité des prestations d'hébergement dont les normes datent de 2005 et nécessitent une révision, outre l'absence de suivi des rapports de contrôle de qualité des unités touristiques et l'inexistence de guides professionnels, rapporte l'agence de presse officielle TAP.

Réunis par le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise (CJD) et la fondation Konrad-Adenauer, certains professionnels se sont interrogés sur l'intérêt de garder des unités hôtelières non rentables et les moyens à mobiliser pour faire connaître le patrimoine tunisien en l'absence de formation sur la cuisine tunisienne dans les écoles de tourisme, indique encore l'agence.

De son côté, la ministre du Tourisme, Selma Elloumi Rekik, a souligné que deux programmes axés sur les problèmes de la formation, de la commercialisation et de l'endettement ont été élaborés par le département dont le premier est à court terme et le deuxième s'étalera sur 5 ans. S'agissant de l'endettement, une commission composée des ministères des Finances, du Tourisme et des professionnels du secteur sera créée. Cette commission soumettra dans 2 mois, un projet de loi à l'ARP (Assemblée des Représentants du Peuple).

Selon la ministre, les dettes des unités touristiques sont à hauteur de 20% « des dettes carbonisées » qui concernent des unités hôtelières, en difficultés, incapables de rembourser leurs dettes ou de redémarrer leurs activités. Elle a ajouté que 50% des hôtels sont des structures endettées et dans l'impossibilité de contracter de nouveaux crédits auprès des banques pour mettre à niveau leurs structures et redémarrer leurs activités. Une 3ème catégorie concerne les hôtels qui sont en difficultés, depuis la Révolution et dont les propriétaires demandent le rééchelonnement de dettes.